

Le collectif STOP-OGM 74 est composé à ce jour de :

ADABio (Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique),
AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) Les Paniers du Corti Annemasse,
Les Amis de la Terre 74, ATTAC 74, Confédération Paysanne 74,
Fédération Nature Environnement, Collectif des Faucheurs Volontaires 74,
FRAPNA 74, GREENPEACE, Association Merveilles des Sens, Association Pays Rochois
au Naturel Association la Terre en Héritage, Association Vivre en Vallée Verte,
Association Champ'Être des élus, de nombreux haut-savoyards individuellement

Soutenu par :

Les Verts
Biocoop AQUARIUS



NON aux OGM dans nos champs et nos assiettes !

Pour adhérer au collectif STOP-OGM 74 à titre individuel :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Voulez-vous être inscrit sur la liste électronique du Collectif ? oui non

Adresse postale _____

Montant cotisation : 5 euros (mini.) autre montant : _____

Chèque à l'ordre de : **Collectif STOP-OGM 74**

Pour adhérer au collectif STOP-OGM 74 en tant qu'association :

Association : _____

Contact : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

Montant cotisation : 10 euros (mini) association locale

50 euros (mini) association départementale

montant supérieur : _____

Chèque à l'ordre de : **Collectif STOP-OGM 74**

Infos / Contacts :

Poste : **Collectif STOP-OGM 74, Boîte 50, Maison des Associations
Rue du Dr. Baud, 74100 ANNEMASSE**

Courriel : stop-ogm@fsd74.org

Site : www.fsd74.org rubrique « OGM NON MERCI »

Qu'est-ce qu'un OGM ?

Qu'est ce qu'un OGM ? Organisme dont le patrimoine génétique a été transformé par la technique de la transgénèse (modification de l'expression de l'un de ses gènes ou addition d'un gène étranger) en intervenant sur une molécule d'ADN (support de l'information héréditaire pour l'ensemble des êtres vivants).

Brevets et appropriation du vivant

Si l'essor du génie génétique dans les années 80 permet la modification de l'information génétique des organismes vivants, il rend aussi possible le brevetage de ces mêmes organismes vivants. C'est sur ces organismes à l'information génétique modifiée (OGM) que seront déposés les premiers brevets sur le vivant, dès 1980 aux Etats-Unis, avec l'autorisation du dépôt d'un brevet sur une bactérie. Le système des brevets s'étend alors peu à peu à l'ensemble des organismes vivants (animaux, végétaux, etc.). Si l'identification d'un gène ou d'une séquence génétique est considérée comme une découverte (non brevetable), la mise en évidence de sa fonction est considérée comme une invention et permet à ce titre le dépôt d'un brevet. Par un tour de passe-passe sémantique, les brevets ont ainsi été détournés de leur vocation initiale. La bataille pour la maîtrise de l'information génétique a commencé.

Pourquoi nous refusons les OGM et les brevets sur le vivant dans l'agriculture

Les premiers clients des firmes agrochimiques et semencières restent les agriculteurs. A travers le monde, ils sont près de 1,3 milliards : un marché gigantesque, notamment dans certains pays où la population agricole représente encore plus de 50% de la population active. Les stratégies déployées sur tous les continents par les agents et filiales de ces firmes avec parfois l'appui des autorités nationales de certains pays en développement, visent purement et simplement à assujettir les agriculteurs en les mettant à leur service. La semence est la base de toute activité agricole. Avec la semence transgénique, on contrôle l'amont et l'aval de la production.

Les OGM peuvent-ils nourrir le monde et préserver les peuples des famines ?

Non, car la faim et le défaut de sécurité alimentaire sont d'abord liés à des dysfonctionnements de l'économie de marché, de l'accès à l'alimentation et de sa distribution. Pour la FAO, la nourriture est disponible, et l'argument prétextant que les variétés transgéniques permettent de meilleurs rendements et favorisent la capacité de production des populations pauvres est largement contredit par les études indépendantes réalisées sur le terrain. Par ailleurs, les OGM proposés sont destinés quasi exclusivement à l'exportation ou à l'alimentation du bétail et sont conçus pour exprimer leur potentiel de production dans les conditions d'une agriculture industrielle utilisant massivement des intrants. La promotion des OGM n'améliore donc en rien la couverture des besoins alimentaires essentiels des populations les plus exposées à la faim. Ils resteront une technologie hors de portée des petits paysans.

Les OGM présentent-ils des risques pour la santé et l'environnement ?

Oui, car les manipulations génétiques peuvent induire des changements dans le fonctionnement des plantes et provoquer la synthèse de nouveaux composés toxiques dans l'alimentation ainsi que la dissémination à grande échelle de gènes de résistance à des antibiotiques (tel que : ampicilline) couramment utilisés en santé humaine et animale. De plus, les contrôles de toxicité ou les tests d'allergie sur les aliments issus d'OGM sont le plus souvent incomplets, voire inexistantes. La plupart des plantes transgéniques commercialisées sont conçues pour produire ou tolérer des pesticides et des insecticides. Les résidus de ces pesticides sont donc susceptibles de s'accumuler dans la chaîne alimentaire et d'avoir des effets toxiques à long terme. De plus les pollutions génétiques peuvent favoriser l'apparition de nouvelles espèces envahissantes (véritable menace pour la biodiversité).

La double filière OGM et sans OGM est-elle illusoire ?

Oui, car la mise en place d'une filière sans OGM revient à admettre une filière OGM et les risques de transfert d'une filière à l'autre (pollutions génétiques, mélange lors des manipulations et sur les chaînes de conditionnement...). L'absence d'évaluations sérieuses et de connaissances sur les risques pour la santé et l'environnement rend illégitime la création d'une telle filière. La mise en place d'une véritable double filière impliquerait une ségrégation stricte et une imperméabilité absolue entre les deux types de produits (analyses et contrôles nombreux à tous les échelons), qui ne seraient jamais totalement garanties et occasionneraient des surcoûts absolument prohibitifs.

Et en Haute-Savoie ?

En Haute-Savoie aucun essai n'est à notre connaissance envisagé, mais le relâchement progressif des règlements européens, correspondant à l'abdication de nos parlementaires devant la puissance des lobbys économiques, laisse craindre l'intrusion inévitable des OGM dans notre quotidien. Les produits du terroir tels que les fromages sont pour le moment protégés par des cahiers des charges soucieux de l'image de produits AOC ou IGP. Un certain nombre de communes ont par ailleurs voté des délibérations ou pris des arrêtés pour interdire la culture d'OGM sur leur territoire (voir liste sur le site internet).

Quelles actions ?

Le collectif STOP-OGM 74 est constitué d'associations et syndicats, d'élus, de simples citoyens, tous décidés à refuser l'intrusion des OGM tant dans l'agriculture que l'alimentation humaine. Des actions sont menées en direction des communes, des acteurs de la grande distribution, des cantines scolaires, ainsi que tous les acteurs économiques et politiques du département. Le site internet du FSD 74 relate l'avancement des actions et l'actualité du collectif.